

2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

2.3 - Favoriser le soutien par les pairs

PA 2.3.1 - FAIRE CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS, LEUR ACTION ET LEUR PROXIMITÉ

DIAGNOSTIC

- Les parents répondants sont nombreux à exprimer un besoin en information sur l'existant. Ils évoquent le besoin d'être guidés, le sentiment d'être perdus ou leur méconnaissance vis-à-vis des services proposés. Ils matérialisent leur besoin en information en proposant la création d'un guide unique de la parentalité.
- Au-delà de cette volonté d'être informés globalement sur l'existant, ils expriment une volonté de connaître ce qui existe « près de chez eux ». La notion de proximité géographique revêt un caractère important : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant être de proximité, y compris dans les zones rurales.
- Les éléments cartographiques confirment que l'offre Parentalité est très importante sur la Métropole de Lyon, là où les familles avec enfants de moins de 25 ans sont le plus densément concentrées.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Aider les parents à s'entraider pour prévenir les situations d'isolement parental, génératrices de multiples risques.
- Une attention particulière sera portée aux zones blanches du territoire, afin de proposer une offre Parentalité de proximité, et à l'intégration des familles les plus vulnérables.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tout le territoire du Rhône (69) avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et semi-ruraux

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Pilotage : Les membres de la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)
- ➔ Coordination : l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Action 1 : Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
- ➔ Action 2 : Commission Parentalité du CDSF
- ➔ Action 3 : Caf du Rhône, le tissu associatif local et les collectivités locales

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

ACTION 1

- ➔ Création d'un guide des associations (guide papier et numérique) afin de répondre au besoin des parents d'échanges locaux entre pairs et/ou sur une thématique spécifique et du fait que les associations familiales sont peu sollicitées en parentalité.

ACTION 2

- ➔ Poursuivre la promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projets Parentalité.

ACTION 3

- ➔ Soutenir une offre parentalité de proximité par le biais du Fonds national Parentalité (FNP).

ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Création d'un guide des associations (guide papier et numérique)

- Nombre d'associations ayant participé à la création du guide
- Nombre de guides des associations distribués
- Taux de satisfaction auprès des associations et des lecteurs du guide des associations via une enquête par questionnaire

➔ Promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projet Parentalité

- Nombre d'actions de promotion du guide Parentalité

➔ Développement de l'offre Parentalité de proximité par le biais du FNP

- Nombre d'actions financées par le FNP